

Programme
Du 19 au 30
octobre 2026

L'équipe encadrante

Le directeur :
Nicolas HAMER

Adjointe :
Malorie JAFFRES

La responsable espace-jeune et animateur
enfance-jeunesse :
Maddy VRILLON DU BUIT

Les animateurs enfance :
Julien RAYNAL - Noémie MAUDET - Maëlys CARNOT -
Régis GOASDUFF - Anaïs LE TENO -

Comment s'inscrire ?

Permanences
Les mardis et vendredis :
De 13h30 à 16h

Par le portail famille :
<http://saint-thonan.portail-defi.net>
à l'aide de vos identifiants

@ Par mail :
maison.enfance@saint-thonan.fr

Par téléphone :
02 98 40 18 60
06 07 73 23 15
02 98 40 13 33 (Mairie)

Pour une bonne organisation du
service au niveau de l'encadrement
et de la prévision des repas, il est
IMPERATIF de s'inscrire une
semaine avant la date retenue.

Horaires d'ouverture :
De 7h à 19h

Accueil de l'après-midi : 13h30

MONSTRES ACADEMY

Lundi 19 octobre
*La rentrée à la Monstres
Academy*

Mardi 20 octobre
*Invasion de monstre
Sully qui croque*

Mercredi 21 octobre
*Concours de cri
Cookies Bob Razowski*

Jeudi 22 octobre
*Sortie au Game's Park du
Relecq Kerhuon*

Vendredi 23 octobre
*Organigramme des profs
La course de bave toxique*

Lundi 26 octobre
*Où est Boo ?
Perles à chauffer*

Mardi 27 octobre
*Les araignées de l'Academy
Par la porte*

Mercredi 28 octobre
*Mme Hardscrabble
Paper Toy*

Jeudi 29 octobre
*Danse des monstres
Qui est-ce ?*

Vendredi 30 octobre
*Potion d'énergie
Explomontre*

Les tarifs de l'ALSH sont calculés en fonction du
quotient familial.
Les tarifs varient selon la commune de résidence.
Ploudaniel est signataire de la convention.

Quotient familial	Journée	1/2 jour	Repas	Sorties
QF 1 : < 700 €	5,00 €	3,50 €	3,20 €	3,20 €
QF 2 : entre 701 € et 1000 €	12,50 €	7,00 €	3,20 €	3,20 €
QF 3 : entre 1001 € et 1200 €	13,50 €	9,00 €	3,20 €	3,20 €
QF 4 : entre 1201 € et 1400 €	15,50 €	10,50 €	3,20 €	3,20 €
QF 5 : entre 1401 € et 1600 €	16,50 €	11,50 €	3,20 €	3,20 €
QF 6 : > 1 601 €	17,50 €	12,50 €	3,20 €	3,20 €
Commune hors convention	28,50 €	18,75 €	3,50 €	3,20 €

Les familles doivent transmettre à la Mairie leur
attestation CAF ou MSA précisant le quotient
familial. Sans cette attestation, le tarif QF 4 sera
appliqué systématiquement.